



## Communiqué de presse

Les membres du Haut Conseil culturel franco-allemand, renouvelé en 2010, appellent les gouvernements des deux Etats ainsi que l'Union européenne à donner à la politique culturelle toute l'importance qui lui revient.

La culture joue à nos yeux un rôle décisif à plusieurs égards :

1. La culture, c'est l'histoire, l'identité, l'esprit critique. La culture est un pilier majeur de la démocratie. L'Allemagne et la France, et à travers elles l'Europe en général, traversent actuellement une période importante de leur histoire, une période marquée par une crise identitaire au lendemain de l'effondrement des marchés financiers. Est-il d'autres réponses que l'éternelle soumission au dictat économique ? La valeur historique d'une époque se mesure à l'aune de sa capacité à concrétiser les exigences d'une vie réussie à travers la culture et à les prémunir contre la mainmise du pouvoir de l'argent et de l'Etat. N'importe-t-il pas, à l'heure où la part des deniers publics accordée à la culture est en nette diminution, de préserver par tous les moyens les budgets existants ? L'art, la culture et les institutions qui les servent peuvent contribuer à examiner l'errance métaphysique de l'Homme moderne et à l'inscrire ainsi dans une conception du monde et de la société qui va au-delà du matérialisme traditionnel et insatisfaisant.

Toute société axée sur la seule recherche du profit brille par sa pauvreté intellectuelle. Qu'elle le veuille ou non, cette précarisation de l'esprit lui vaudra de disparaître. Nombre de problèmes propres à notre époque nécessitent une réflexion autrement plus complexe qu'une simple analyse des coûts et des bénéfices. La richesse culturelle de l'Europe est immense, il y a beaucoup à perdre. Ce qui apparaît comme l'un des derniers espaces aptes à se pencher sur les fondements de la question sociale est menacé de disparition. Nous devons élever l'art et la culture au rang de valeurs fondamentales de notre vie.

La richesse d'une société se mesure enfin et aussi au nombre d'institutions à but non lucratif qu'elle est en mesure d'entretenir.

2. La création, la production et la diffusion des biens et des services culturels constituent l'un des piliers du développement économique dans la prochaine décennie. Ce qu'on appelle l'économie de l'immatériel, du savoir, procurera dans l'avenir une partie croissante des richesses et des emplois.

Pour ces deux raisons, le soutien de l'Etat à la culture en Allemagne, en France et dans l'Union européenne, ne saurait être remis en question. Ce soutien comporte en premier lieu des aides directes, des subventions, publiques ou privées, à diverses disciplines artistiques. La création de conditions favorables sur le marché grâce notamment à des mesures de régulation gagne, elle aussi, en importance. Ce sont ces mesures qui permettent aux créateurs, aux entreprises dont la recherche du profit n'est pas la seule motivation et aux œuvres expérimentales d'exister et d'être

diffusées (maisons d'édition d'art, producteurs de cinéma d'art et d'essai, labels indépendants etc.). C'est ainsi notamment que les livres de poésie tirés à quelques exemplaires seulement trouvent leur place en librairie à côté des ouvrages les plus vendus.

Nous demandons que ces politiques de soutien et de régulation soient maintenues.

Nous constatons aussi qu'en matière de politique culturelle chaque Etat apporte des réponses différentes dictées par l'histoire et par l'organisation politique de chaque pays. Les grandes catégories d'actions se ressemblent mais elles s'inscrivent dans des contextes variés et prennent ainsi des formes différentes.

Il conviendrait par conséquent de réfléchir au statut de l'artiste, à un pacte pour l'art et la culture dont l'ambition serait de voir dans l'Europe une entité associant étroitement le rôle et la fonction de la culture à sa nature politique.

Enfin nous sommes favorables à la création en 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée, et du vingt-cinquième anniversaire de la création du Haut Conseil Culturel franco-allemand, d'une Fondation franco-allemande de droit européen, dotée de son propre budget et chargée de gérer et de promouvoir des activités culturelles franco-allemandes.